

Résultats du vote des résolutions soumises à l'Assemblée Générale mixte du 23 juin 2022

Paris, 27 juin 2022 – L'Assemblée générale mixte de NHOA S.A. (« **NHOA** »), acteur mondial dans le stockage d'énergie et la mobilité électrique, actif dans la réalisation de la plus grande infrastructure de recharge rapide et ultra-rapide de l'Europe du Sud, dont les titres sont admis aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (NHOA.PA), s'est tenue le 23 juin 2022 à 10 heures 30 (heure de Paris) au 25 rue de Marignan – 75008 Paris, France.

Les actionnaires étaient appelés à voter sur les résolutions suivantes :

- **Résolution n°1** : Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- **Résolution n°2** : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- **Résolution n°3** : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- **Résolution n°4** : Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- **Résolution n°5** : Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts ;
- **Résolution n°6** : Fixation des jetons de présence ;
- **Résolution n°7** : Renouvellement du mandat d'administrateur de M. An-Ping (Nelson) Chang ;
- **Résolution n°8** : Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Romualdo Cirillo ;
- **Résolution n°9** : Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jong-Peir Li ;
- **Résolution n°10** : Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2022 ;
- **Résolution n°11** : Approbation de la politique de rémunération du Président du conseil d'administration au titre de l'exercice 2022 ;
- **Résolution n°12** : Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2022 ;
- **Résolution n°13** : Approbation de la politique de rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2022 ;
- **Résolution n°14** : Approbation de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés ou attribués aux mandataires sociaux au titre de l'exercice 2021 ;
- **Résolution n°15** : Approbation de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés ou attribués au Directeur Général au titre de l'exercice 2021 ;
- **Résolution n°16** : Approbation de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés ou attribués aux administrateurs au titre de l'exercice 2021 ;
- **Résolution n°17** : Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- **Résolution n°18** : Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeur mobilières donnant accès au capital

social avec suppression du droit préférentiel de souscription par offres publiques autres que celles visées à l'article L.411-2 du Code Financier et Monétaire ;

- **Résolution n°19** : Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie de placement privé (offre visée au 1 ° de l'article L. 411-2 du Code Financier et Monétaire) ;
- **Résolution n°20** : Délégation de compétence au conseil d'administration en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription en vue de fixer le prix d'émission, dans la limite annuelle de 10 % du capital social ;
- **Résolution n°21** : Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeur mobilières donnant accès au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription et au bénéfice d'une catégorie de personnes ;
- **Résolution n°22** : Autorisation à l'effet d'augmenter de 15 % le nombre de titres des émissions avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription ;
- **Résolution n°23** : Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social, dans la limite annuelle de 10 % du capital social, pour rémunérer des apports en nature consentis à la Société en dehors d'une offre publique d'échange ;
- **Résolution n°24** : Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société ;
- **Résolution n°25** : Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion ou d'apport, ou toute autre somme dont la capitalisation serait admise ;
- **Résolution n°26** : Limitation globale des autorisations ;
- **Résolution n°27** : Délégation de pouvoir au conseil d'administration en vue de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- **Résolution n°28** : Autorisation au conseil d'administration à l'effet d'attribuer des actions gratuites existantes ou nouvelles au bénéfice des dirigeants et employés de la Société ou ses filiales ;
- **Résolution n°29** : Pouvoirs en vue des formalités.

La participation des actionnaires était la suivante :

Nombre d'actions composant le capital	25 533 720
Nombre total d'actionnaires représentés ou ayant donné pouvoir au président ou ayant voté par correspondance	29
Nombre total de voix des actionnaires représentés ou ayant donné pouvoir au président ou ayant voté par correspondance	20 324 520

Le quorum s'est donc établi à **79,598 %**.

Les résultats du scrutin sont les suivants :

Résolution	Résultat	Votes « pour »		Votes « contre »		Abstention
Résolution n°1	<u>Adoptée</u>	20 324 520	100 %	0	0,00 %	0
Résolution n°2	<u>Adoptée</u>	20 324 520	100 %	0	0,00 %	0
Résolution n°3	<u>Adoptée</u>	20 324 520	100 %	0	0,00 %	0
Résolution n°4	<u>Adoptée</u>	20 324 520	100 %	0	0,00 %	0
Résolution n°5	<u>Adoptée</u>	20 324 520	100 %	0	0,00 %	0
Résolution n°6	<u>Adoptée</u>	20 145 419	99,12 %	179 101	0,88 %	0
Résolution n°7	<u>Adoptée</u>	19 988 941	98,35 %	335 579	1,65 %	0
Résolution n°8	<u>Adoptée</u>	17 971 750	88,42 %	2 352 770	11,58 %	0
Résolution n°9	<u>Adoptée</u>	18 840 253	92,70 %	1 484 267	7,30 %	0
Résolution n°10	<u>Adoptée</u>	17 550 323	86,35 %	2 774 197	13,65 %	0
Résolution n°11	<u>Adoptée</u>	20 324 520	100 %	0	0,00 %	0
Résolution n°12	<u>Adoptée</u>	18 347 197	90,27 %	1 977 323	9,73 %	0
Résolution n°13	<u>Adoptée</u>	20 324 520	100 %	0	0,00 %	0
Résolution n°14	<u>Adoptée</u>	17 550 323	86,35 %	2 774 197	13,65 %	0
Résolution n°15	<u>Adoptée</u>	17 550 323	86,35 %	2 774 197	13,65 %	0
Résolution n°16	<u>Adoptée</u>	20 324 520	100 %	0	0,00 %	0
Résolution n°17	<u>Adoptée</u>	16 695 950	82,15 %	3 628 570	17,85 %	0
Résolution n°18	<u>Adoptée</u>	16 695 950	82,15 %	3 628 570	17,85 %	0
Résolution n°19	<u>Adoptée</u>	16 695 950	82,15 %	3 628 570	17,85 %	0
Résolution n°20	<u>Adoptée</u>	16 695 950	82,15 %	3 628 570	17,85 %	0
Résolution n°21	<u>Adoptée</u>	16 695 950	82,15 %	3 628 570	17,85 %	0
Résolution n°22	<u>Adoptée</u>	16 675 950	82,05 %	3 648 570	17,95 %	0
Résolution n°23	<u>Adoptée</u>	16 735 950	82,34 %	3 588 570	17,66 %	0
Résolution n°24	<u>Adoptée</u>	16 695 950	82,15 %	3 628 570	17,85 %	0
Résolution n°25	<u>Adoptée</u>	20 082 194	98,81 %	242 326	1,19 %	0
Résolution n°26	<u>Adoptée</u>	20 324 520	100 %	0	0,00 %	0
Résolution n°27	<u>Adoptée</u>	20 324 520	100 %	0	0,00 %	0
Résolution n°28	<u>Adoptée</u>	16 695 950	82,15 %	3 628 570	17,85 %	0
Résolution n°29	<u>Adoptée</u>	20 324 520	100 %	0	0,00 %	0

Toutes les résolutions proposées au vote des actionnaires ont été adoptées.

NHOA

NHOA S.A. (précédemment Engie EPS), acteur mondial dans le stockage d'énergie et la mobilité électrique, actif dans la réalisation de la plus grande infrastructure de recharge rapide et ultra-rapide de l'Europe du Sud, développe des technologies qui permettent la transition vers une énergie propre et une mobilité durable, afin de façonner l'avenir d'une nouvelle génération qui vivra en harmonie avec notre planète.

Cotée à Paris sur Euronext (NHOA.PA), NHOA est représentée dans les indices financiers CAC® Mid & Small et CAC® All-Tradable.

NHOA, avec ses bureaux en France, en Espagne, aux Etats-Unis et en Australie, maintient entièrement en Italie les fonctions recherche, développement et production de ses technologies.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.nhoa.energy



suivez-nous sur LinkedIn



suivez-nous sur Instagram

CONTACTS

Press Office: Claudia Caracausi et Davide Bruzzese, Image Building, +39 02 89011300, nhoa@imagebuilding.it

Financial Communication and Institutional Relations: Chiara Cerri, +39 337 1484534, ir@nhoa.energy